



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-43797>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-43797**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Agence publique pour l'immobilier de la justice - APIJ

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 18009225600023

Ville : Le kremlin bicetre

Code postal : 94270

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2485226&orgAcronyme=d3f>

Identifiant interne de la consultation : Equipe 6

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Alexandre CHALLAT

Adresse mail du contact : Alexandre.challat@apij-justice.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Cf. art 5.1 du règlement de consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Cf. art 5.1 du règlement de consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Cf. art 5.1 du règlement de consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 24/05/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : L'APIJ pourra passer des marchés subséquents via le présent accord-cadre

Critères d'attribution : Cf article 6.1 du règlement de consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DE ZONES TERTIAIRES ET PUBLIQUES AU SEIN DU PALAIS DE JUSTICE DE L'ILE DE LA CITE / PARIS

Code CPV principal - Descripteur principal : 45200000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DE ZONES TERTIAIRES ET PUBLIQUES AU SEIN DU PALAIS DE JUSTICE DE L'ILE DE LA CITE / PARIS Il s'agit d'un marché à prix mixte comportant une part à prix global et forfaitaire détaillé dans la DPGF, et une part à marchés subséquents sur la base des prix du bordereau de prix unitaires. Les prestations faisant l'objet de prix forfaitaires et celles faisant l'objet de prix unitaires sont détaillées dans les documents de la consultation. Les travaux se dérouleront en site occupé. Les travaux se dérouleront en co-activité avec d'autres interventions menées par l'APIJ, la Cour d'appel ou le Cour de Cassation. Le projet s'inscrit dans le contexte urbain dense du coeur parisien, dans un bâtiment d'une sensibilité patrimoniale extrême. L'accord cadre est passé pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois (soit 4 ans maximum). L'exécution de l'accord-cadre intègre une clause obligatoire d'insertion des publics concernés en application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique

Lieu principal d'exécution du marché : Boulevard du palais - 75001 Paris

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 5000000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite du site est obligatoire sous peine de rejet de l'offre pour non-conformité. Une attestation de visite sera remise aux candidats et sera à remettre dans l'offre. Les modalités pratiques relatives à la visite sont indiquées à l'article 2.5 du RC.

Autres informations complémentaires : Pas de variante imposée. Les variantes libres ne sont pas autorisées. Pas de tranche. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de prestations similaires aux prestations décrites dans le présent accord-cadre, dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 du Code de la commande publique. Il est prévu une clause de ré-examen dans le cas d'une pandémie. L'accord-cadre peut être attribué à un candidat unique ou à un groupement. En cas de groupement, le groupement attributaire pourra être solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de l'accord-cadre à l'issue de la procédure. La forme du groupement retenue par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer de la bonne exécution de l'accord-cadre tient compte de la prévention de la défaillance d'un membre du groupement. Il est interdit au candidat de présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et/ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

Informations relatives aux délais de recours: Instance chargée des procédures de recours :Tribunal administratif de paris greffe du TA de Paris, 43 rue du Général de Gaulle CS 8630, 75004, Paris, F, Courriel : greffe.taparis@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.paris.tribunaladministratif.fr> La

présente procédure est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris :
Recours prévu à l'article L.5511 du code de justice administrative avant la signature du marché
Recours prévu à l'article L. 55113 du code de justice administrative, au plus tard 31 jours après la publication de
l'avis d'attribution du marché, ou à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du
marché
Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des
mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/04/2024